



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 143

Question orale n° 667

Texte de la question

Mme Marisol Touraine attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'aménagement de la RN 143 entre Tours et Loches. D'une part, cette route est classée parmi les plus dangereuses du département. D'autre part, le faible niveau d'aménagement actuel constitue un frein important au développement économique du sud de la Touraine. Un plan d'aménagement a été proposé, sans que rien n'aboutisse. Il s'inscrit parfaitement dans les priorités du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour que les aménagements nécessaires soient réalisés dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Marisol Touraine a présenté une question, n° 667, ainsi rédigée:

«Mme Marisol Touraine attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'aménagement de la RN 143 entre Tours et Loches. D'une part, cette route est classée parmi les plus dangereuses du département. D'autre part, le faible niveau d'aménagement actuel constitue un frein important au développement économique du sud de la Touraine. Un plan d'aménagement a été proposé, sans que rien n'aboutisse. Il s'inscrit parfaitement dans les priorités du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour que les aménagements nécessaires soient réalisés dans les plus brefs délais.»

La parole est à Mme Marisol Touraine, pour exposer sa question.

Mme Marisol Touraine. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, je souhaite appeler votre attention sur la situation de la route nationale 143. Cet axe, qui constitue la véritable épine dorsale du département de l'Indre-et-Loire, relie Tours à Loches et se poursuit plus au Sud vers l'Indre. Environ 17 000 véhicules l'empruntent chaque jour, dont plus de 10 % de poids lourds, entre Tours et Cormery, zone aujourd'hui en pleine expansion, tant démographique qu'économique. Les accidents sont quotidiens sur cette route à deux voies, qui est l'axe le plus dangereux du département. Nous avons eu malheureusement à déplorer treize décès au cours des cinq dernières années.

Si j'évoque devant vous la situation de cette route, monsieur le ministre, c'est d'abord, bien sûr, pour des raisons de sécurité, et aussi pour des raisons de développement économique dans le sud du département.

Les problèmes de sécurité, en effet, sont croissants. Au-delà de la brutalité des chiffres que j'évoquais, je me dois de mentionner l'exaspération et l'inquiétude grandissantes que suscitent les difficultés liées à cette route parmi la population. Aucun carrefour n'est doté d'aménagements de sécurité. Aux heures de pointe, l'attente pour s'engager sur la route peut aller de cinq à dix minutes. Les 6 000 salariés du CHU de Tours l'empruntent tous les jours ainsi que les élèves des collèges de Cormery et d'Esvres, à vélo ou à cyclomoteur le plus souvent, quand ce n'est pas à pied.

Cette situation apparaît de moins en moins supportable alors que, il faut bien le dire, les routes départementales ont fait, elles, l'objet d'aménagements relativement satisfaisants, je pense en particulier à l'axe Tours-Chinon. Mais aux problèmes de sécurité s'ajoute la préoccupation du développement économique de la Touraine du

Sud. Contrairement à l'agglomération tourangelle et à la deuxième couronne, cette partie du département, classée en zone rurale défavorisée, voit en effet une grande partie des efforts de développement qu'elle entreprend, anéantis par l'inadaptation de son réseau routier aux besoins des entreprises et de ses habitants. Les habitants mettent de quarante à cinquante minutes pour rejoindre Tours et les entreprises ne souhaitent pas s'installer dans une zone qui ne dispose pas d'un accès routier plus sûr et plus rapide à partir de l'autoroute A 10. Sans cet aménagement, la Touraine du Sud est condamnée à un isolement croissant dans le département et dans la région.

Ma question est donc simple, monsieur le ministre. Les promesses d'aménagement de la nationale 143 se sont succédé sans que rien ne se fasse. L'actuel contrat de plan est resté lettre morte. Un nouveau projet, enfin sérieux, semble-t-il, a été présenté récemment aux élus mais il suppose des financements importants. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître quelles mesures vous comptez prendre pour que l'aménagement de cette route nationale 143 soit enfin réalisé et quels moyens vous comptez y consacrer.

M. Alain Cacheux. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Madame la députée, l'étude visant à définir le parti d'aménagement de la route nationale 143 entre Tours et Châteauroux, dans laquelle s'inscrit la section Tours - Loches, est maintenant achevée. La concertation locale correspondante qui a été engagée à la fin de l'année dernière vient de se terminer. Les communes concernées y ont bien évidemment été associées.

L'aménagement proposé comporte la mise à deux fois deux voies de la route nationale avec carrefours giratoires entre Tours et Cormery, ainsi que la déviation de Cormery à deux voies et des aménagements qualitatifs au-delà jusqu'à Loches.

Le bilan de cette concertation est actuellement examiné par mes services et le parti d'aménagement de la RN 143 sera donc arrêté très prochainement.

Une première phase d'aménagement à deux fois deux voies de cette route au sud de Tours est inscrite à l'actuel contrat entre l'Etat et la région, entre le boulevard périphérique sud de Tours et l'autoroute A 85.

La programmation pour 1999 prévoit un montant de dix millions de francs, ce qui portera à dix-sept millions de francs le montant total consacré à cette opération à la fin de l'année.

Ce montant permettra de commencer les travaux préparatoires dès cette année, ceux de chaussée proprement dit étant prévus en 2000.

La poursuite de l'aménagement de la RN 143 au sud de Tours et l'inscription éventuelle de nouvelles opérations seront examinées dans le cadre du prochain contrat Etat-région Centre, en tenant compte des priorités sur les autres axes routiers de la région.

Mais vous savez que les objectifs de sécurité sur lesquels vous avez insisté, madame la députée, et que je partage, font partie des priorités que le Gouvernement entend prendre en compte dans l'élaboration des prochains contrats de plan Etat-région.

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette réponse et surtout de sa dernière partie où vous insistez sur la nécessité de prendre en compte les problèmes de sécurité dans la programmation à venir.

Vous le savez fort bien, les 17 millions de francs programmés cette année sont très loin de suffire à engager les travaux nécessaires pour que cet axe routier réponde aux besoins de la population et des entreprises.

Je souhaite donc que les paroles que vous avez prononcées ce matin débouchent sur l'inscription, dans le prochain contrat de plan, de sommes significatives, à la hauteur des enjeux que représente la RN 143.

Données clés

Auteur : [Mme Marisol Touraine](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 667

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1294

Réponse publiée le : 10 mars 1999, page 2124

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 mars 1999